



EN 45011
SCESp 038

CERTIFICAT

N° 11914-08

ProCert Safety AG certifie que les produits de l'entreprise

Aromasan Sàrl

Route de Montheron 8B, 1053 Cugy

mentionnés ci-après satisfont aux exigences de l'ordonnance sur l'agriculture biologique:

Huiles essentielles culinaires BIO

Huiles essentielles BIO

Huiles végétales BIO

Hydrolats BIO

Les produits certifiés sont spécifiés sur le registre de ProCert Safety AG, accessible au public.

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2010*

Berne, le 14 octobre 2009

ProCert Safety AG - Organisme certificateur

Richard Schnyder
Responsable de la certification

Raphael Sermet
Membre de la commission de certification



**Sur la base de la certification, les produits
ou groupes de produits certifiés peuvent
être commercialisés comme bio.**

* Sous réserve de suspension ou de retrait de la certification entre-temps. Seul le registre officiel de ProCert Safety AG (accessible sous www.procert.ch) atteste de la validité du présent certificat.

** La certification des directives Bio Suisse est hors domaine d'accréditation. Les marques privées mentionnées ne peuvent être utilisées qu'avec l'autorisation du détenteur de la marque concernée.